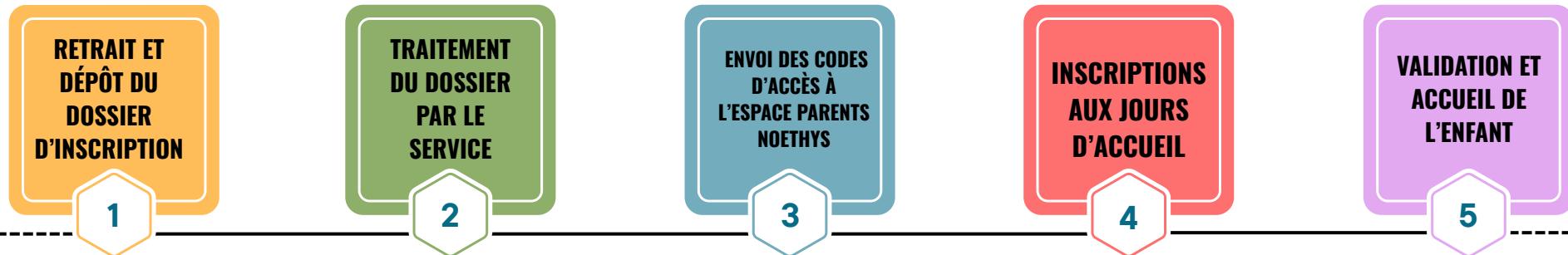




# Accueil de Loisirs

## Modalités d'inscription des familles

Afin de garantir une organisation fluide et équitable pour tous, les inscriptions à l'accueil de loisirs se déroulent en plusieurs étapes.



- Les familles téléchargent le dossier d'inscription sur le site de la mairie : <https://www.chatillon-en-vendelais.fr>
- Le dossier doit être complété et signé, puis envoyé ou déposé en mairie.
- Un dossier complet est obligatoire pour accéder aux inscriptions.

- Une fois le dossier reçu, le service enfance-jeunesse :
- vérifie l'ensemble des pièces (vaccins, assurance, autorisations, PAI le cas échéant),
  - saisit les informations dans le logiciel Noethys,
  - crée le dossier famille et les fiches enfants.

⌚ Ce temps de traitement est indispensable avant toute inscription en ligne.

- Lorsque le dossier est complet et validé, la famille reçoit :
- un code famille
  - un mot de passe personnel

👉 Ces identifiants permettent d'accéder à l'Espace Parents Noethys.

- Depuis l'Espace Parents, les familles peuvent ensuite :
- inscrire leur(s) enfant(s) aux mercredis
  - consulter les informations pratiques
  - suivre les inscriptions (acceptées / en attente / refusées selon les effectifs)
  - ➡ Les inscriptions sont possibles uniquement pendant les périodes d'ouverture définies par le service et dans la limite des places disponibles.

- Les inscriptions peuvent être validées automatiquement ou par le service, selon l'organisation.
- Une fois l'inscription validée, l'enfant est accueilli sur les jours réservés.
- Les présences servent ensuite de base à la facturation.

Le service enfance-jeunesse reste disponible pour toute question concernant : [enfjeune@chatillon-en-vendelais.fr](mailto:enfjeune@chatillon-en-vendelais.fr)

### Points importants à retenir

- ! Aucun accès à l'Espace Parents sans dossier d'inscription validé ! Un dossier incomplet retarde l'envoi des codes ! Les capacités d'accueil sont limitées
- ! Les inscriptions hors délais ne sont pas garanties ! Les informations doivent être tenues à jour par les familles

# TARIFS ET COTISATION

## LES TARIFS

Tranche CAF	QF	Tarif journée sur place sans Repas			Tarif journée sur place Avec Repas		
		Commune de Chatillon en vendelais	Hors Commune (avec convention +20%)	Hors Commune (sans convention)	Commune de Chatillon en vendelais	Hors Commune (avec convention )	Hors Commune (sans convention)
T1	0 – 500 €	7,00€	8,40€	21,60€	12,15€	13,55€	28,40€
T2	501 – 800 €	9,00€	10,80€	21,60€	14,15€	15,95€	28,20€
T3	801 – 1100 €	11,00€	13,20€	21,60€	16,15€	18,35€	28,20€
T4	1101 – 1500 €	13,00€	15,60€	21,60€	18,15€	20,75€	28,20€
T5	>1500 €	15,00€	18,00€	21,60€	20,15€	23,15€	28,20€
T6	Sans QF	18,00€	21,60€	21,60€	23,15€	26,75€	28,20€

DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SONT DISPONIBLES DANS LE DOSSIER D'INSCRIPTION.

## UNE TARIFICATION SELON LE QUOTIENT FAMILIAL ?

Pour que chaque enfants puisse participer quels que soient les revenus du foyer, l'Espace Jeunes applique une tarification basée sur le quotient familial CAF, comme cela se fait dans la majorité des communes d'Ille-et-Vilaine.

Ce système permet :

- d'assurer une égalité réelle d'accès,
- de maintenir des tarifs bas pour les familles modestes,
- de garantir des activités et sorties de qualité avec un coût maîtrisé,
- d'être juste et proportionné selon les ressources de chacun.

**Sans attestation CAF, la famille est automatiquement classée en T6.**

## COTISATION ANNUELLE

La cotisation annuelle est fixée à : **15 €** (elle sera majorée de **5 €** pour les résidents hors commune).

### Tarifs différenciés selon la commune de résidence

L'Accueil de Loisirs met en place une tarification différenciée en fonction de la commune de résidence, afin de prendre en compte la participation financière des collectivités locales au fonctionnement du service.

- **Commune de Châtillon en vendelais** : Les familles résidant à Châtillon-en-Vendelais bénéficient des tarifs de base, particulièrement avantageux en raison du financement significatif apporté par leur commune pour le service public enfance-jeunesse, notamment en matière de locaux, de personnel et de fonctionnement.
- **Hors Commune avec convention** : Des communes partenaires signent des conventions permettant à leurs habitants d'accéder à l'Accueil de Loisirs. Pour ces familles, la tarification est calculée sur la grille de Châtillon-en-Vendelais, avec une majoration encadrée (par exemple, une augmentation de 20 % selon les différentes tranches).
- **Hors Commune sans convention** : Pour les familles dont la commune de résidence n'a pas signé de convention, aucune participation financière n'est apportée par la collectivité locale. Ces familles se voient donc appliquer le plein tarif, correspondant au coût réel d'une journée d'accueil.

Renseignez-vous auprès de votre commune afin de savoir s'ils sont conventionnés auprès de l'ALSH avec la commune de Châtillon-en-Vendelais.